

# DEMANDE DE TARIFICATION PNO

Merci de bien vouloir nous retourner ce questionnaire par retour d'email à l'adresse suivante :  
souscription@aerial-assurances.com

## INTERMÉDIAIRE

NOM DU CABINET :  TEL :   
NOM DU REPRÉSENTANT :  MAIL :   
ADRESSE :   
ORIAS :   
SIRET DE L'INTERMÉDIAIRE :

## PROPOSANT/SOUSCRIPTEUR

NOM DE LA SOCIÉTÉ :   
FORME JURIDIQUE :   
NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :   
SIREN :  APE :   
MAIL (Pour signature électronique) :  TEL :   
ADRESSE SIÈGE SOCIAL :   
ADRESSE POSTALE (SI DIFFÉRENTE) :   
ASSURÉS ADDITIONNELS  
(ADRESSE + SIRET) :   
ASSURÉS ADDITIONNELS  
(ADRESSE + SIRET) :

## DESCRIPTION DU RISQUE

### QUALITÉ DU PROPOSANT

PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT	SYNDIC PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/>
COPROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT	SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ	
NU-PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT	ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE	<input type="checkbox"/>
PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT PARTIEL	PROPRIÉTAIRE INDIVIS NON OCCUPANT	<input type="checkbox"/>
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE	SI AUTRE À PRÉCISER	<input type="text"/>

### ADRESSE DU RISQUE

Pour être valable, ce questionnaire de risque doit être signée à chaque page, et une réponse doit être apportée à chaque question.

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article L113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

**ANNÉE DE CONSTRUCTION****CONSTRUCTION**

CONSTRUIT ET COUVERT EN DUR (AU MOINS 90%)

SI AUTRE À PRÉCISER

**BÂTIMENT ISOLÉ**

DE PLUS DE 100 MÈTRES

DE PLUS DE 300 MÈTRES

SI AUTRE À PRÉCISER

**NOMBRE DE BÂTIMENTS****DESCRIPTION****SURFACE DÉVELOPPÉE PAR BÂTIMENT EN M<sup>2</sup>**

Nous entendons par surface totale déclarée, la surface totale additionnée de tous les niveaux des locaux à usage professionnel et/ou privé (y compris dépendances, garages, ou parking fermé, cave, sous-sol, grenier combles utilisés ou non) en tenant compte de l'épaisseur des murs extérieurs ; Sont intégrés dans cette surface les locaux à usage privé et à usage des préposés, ainsi que la superficie des piscines en dur et enterrées, leurs abris sur support fixé situés dans l'enceinte de l'établissement. Les toitures terrasses ne sont pas à prendre en compte.

**ÉTAT GÉNÉRAL**

EXCELLENT

BON

MOYEN

À RÉNOVER

**TYPE D'HABITATION**

MAISON INDIVIDUELLE

AVEC OCCUPANTS MULTIPLES

MANOIR/CHÂTEAU

IMMEUBLE LOCATIF AVEC  
OCCUPANT UNIQUE

IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

SI AUTRE À PRÉCISER

COPROPRIÉTÉ HORIZONTALE

**LES BÂTIMENTS SONT OCCUPÉS :**

OUI

NON

**MODE DE CHAUFFAGE :**

INDIVIDUEL

COLLECTIF

**Description** (convecteurs, radiateurs, aérothermes air chaud, aérothermes gaz, pompe à chaleur, chaudière biomasse, climatisation réversible)

**SI INNOUPÉS OU INHABITÉS**

PARTIELLEMENT

EN TOTALITÉ

SI PARTIELLEMENT, QUELLE EST LA SUPERFICIE INOCCUPÉE EN M<sup>2</sup> :

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article I113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

## LES BÂTIMENTS SONT

EN COURS DE CONSTRUCTION

DÉSFFECTÉS

EN RÉNOVATION/RÉHABILITATION

VOUÉS À LA DÉMOLITION

### LE BÂTIMENT COMPORTE-T-IL DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

OUI

NON

DESCRIPTION (Panneaux photovoltaïques, système hybride : PPV/éolien/solaire, chaudière biomasse...) :

### PARTICULARITÉ DE L'IMMEUBLE :

PRÉSENCE D'AMIANTE :	OUI	NON
PISCINE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE :	OUI	NON
BÂTIMENT CLASSÉ OU INSCRIT EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES (NÉCESSITE UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE) :	OUI	NON
ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ :	OUI	NON
MESURE CONSERVATOIRE / D'URGENCE :	OUI	NON

### USAGE DU BÂTIMENT

HABITATION

HÔTEL

COMMERCE

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

OCCUPANT AU MOINS 25% DE LA SUPERFICIE DÉVELOPPÉE TOTALE

OUI

NON

ARTISANALE

ACTIVITÉ PRINCIPALE

OCCUPANT AU MOINS 25% DE LA SUPERFICIE DÉVELOPPÉE TOTALE

OUI

NON

INDUSTRIEL

ACTIVITÉ PRINCIPALE

OCCUPANT AU MOINS 25% DE LA SUPERFICIE DÉVELOPPÉE TOTALE

OUI

NON

AUTRES

PRÉCISEZ

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article L113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

AERIAL Assurances – SAS au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Paris 420 795 668 - Siège social 27-29 rue de Bassano 75008 Paris. Société de courtage d'assurances - Siren : 420 795 668 - Orias n° 13 007 385 - www.arias.fr - En cas de réclamation, écrivez un email à [reclamation@aerial-assurances.com](mailto:reclamation@aerial-assurances.com). Si toutefois un différend persiste, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Email : [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org) – Site Internet : <https://www.mediation-assurance.org/>

## RENONCIATION À RECOURS

LE PROPOSANT A-T-IL RENONCÉ À SES DROITS À RECOURS OU BÉNÉFICIE-T-IL DE RENONCIATION À RECOURS ?

OUI

NON

SI OUI, PRÉCISEZ LESQUELS ET FOURNISSEZ LES JUSTIFICATIFS (**COPIE BAIL AVEC CLAUSE ASSURANCE OU RÉDIGEZ LA CLAUSE**)

---

### CAPITAUX

#### **BIENS IMMOBILIERS**

**VALEUR DU BÂTIMENT**

**LCI DEMANDÉE**

SI LCI DIFFÉRENTE DE LA VALEUR DU BÂTIMENT, MOTIF :

#### **GARANTIES SOUHAITÉES :**

INCENDIE DES BÂTIMENTS	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
RESPONSABILITÉ CIVILE PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
CATASTROPHE NATURELLE	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
DÉGÂTS DES EAUX	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
DOMMAGES ÉLECTRIQUES	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
BRIS DE GLACE	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
TEMPÊTE, NEIGE, GRÊLE	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
ATTENTATS ET ACTE DE TERRORISME	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
VOL	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
VANDALISME	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
FRAIS ET PERTES	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
RECOURS DES LOCATAIRES OU OCCUPANTS	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>
RECOURS DES VOISINS ET DES TIERS	<input type="checkbox"/>	MONTANT	<div style="border: 1px solid black; height: 17px;"></div>

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article L113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

## PRÉVENTION

### SYSTÈME DE PROTECTION

- ALARME AGRÉÉE  ALARME REPORT TÉLÉPHONIQUE
- PAS DE SYSTÈME D'ALARME  ALARME AVEC TÉLÉSURVEILLANCE
- ALARME NON AGRÉÉE

- GARDIENNAGE 24H/24H  OUI  NON **FOURNIR LE Q4**
- EXTINCTEURS  OUI  NON **FOURNIR LE Q18**
- VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE  OUI  NON
- RIA  OUI  NON
- SYSTÈME DE DÉTECTION INCENDIE  OUI  NON

- SI OUI  AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
- RELIÉ A LA TÉLÉSURVEILLANCE

### AUTRES MOYENS DE PRÉVENTION

## ANTÉCÉDENTS

LE PROPOSANT A-T-IL ÉTÉ AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS, EN REDRESSEMENT OU EN LIQUIDATION JUDICIAIRE? OUI  NON

SI OUI, QUELLE EST SA SITUATION ACTUELLE? (rachat, plan de continuation...)

LE RISQUE EST-IL ACTUELLEMENT ASSURÉ ? OUI  NON

SI OUI, QUELLE COMPAGNIE

QUELLE EST L'ÉCHÉANCE PRINCIPALE?

NUMÉRO DE CONTRAT

LE RISQUE A-T-IL ÉTÉ ASSURÉ AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS? OUI  NON

SI OUI : PRÉCÉDENTE COMPAGNIE :

NUMÉRO DE CONTRAT:

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article L113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

RÉSILIÉ PAR: L'ASSURÉ  LA COMPAGNIE

À QUELLE DATE

POUR QUEL MOTIF

MONTANT DE LA DERNIÈRE PRIME:

SINISTRALITÉ AU COURS DES 36  
DERNIERS MOIS (merci de préciser la  
date, la nature du sinistre, son origine et  
le montant de l'indemnisation)

COMMENTAIRES :

---

### CODE DES ASSURANCES

#### SANCTIONS APPLICABLES :

##### Article L.113-8 :

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L.132-6, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

##### Article L.113-9 :

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'Assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de prime payée pour le temps où l'Assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

---

#### DATE D'EFFET SOUHAITÉE

#### FRACTIONNEMENT SOUHAITÉ

SEMESTRIEL

ANNUEL

À

LE

#### L'INTERMÉDIAIRE

#### LE PROPOSANT (cachet + signature) précédée de la mention "lu et approuvé"

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article L113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

---

## LES PIÈCES À FOURNIR

- ▶ Des photos datées du risque à assurer (justifier la date de prise par une attestation sur l'honneur)
- ▶ Les plans des bâtiments
- ▶ Le rapport de visite
- ▶ Le relevé de sinistralité sur minimum les 36 derniers mois (même en cas d'acquisition)
- ▶ Le KBIS du souscripteur
- ▶ La copie de la pièce d'identité du représentant physique du souscripteur
- ▶ La copie des baux

Et selon la typologie du risque, en complément, les pièces suivantes :

- ▶ Les certificats prévention en cours de validité à minima Q4 et Q18 et selon site, Q19, Q5.....
- ▶ Si énergies renouvelables, un questionnaire complémentaire sera soumis

Le proposant certifie que les déclarations ci-dessus et qui doivent servir à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute omission, toute fausse déclaration ou inexacte, pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (article L113-8 et L113-9 du Code des Assurances)

AERIAL Assurances – SAS au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Paris 420 795 668 - Siège social 27-29 rue de Bassano 75008 Paris. Société de courtage d'assurances - Siren : 420 795 668 - Orias n° 13 007 385 - [www.orient.fr](http://www.orient.fr) - En cas de réclamation, écrivez un email à [reclamation@aerial-assurances.com](mailto:reclamation@aerial-assurances.com). Si toutefois un différend persiste, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Email : [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org) – Site Internet : <https://www.mediation-assurance.org/>